



Mise à disposition de salles polyvalentes pour la pause déjeuner des salariés du secteur du BTP : protocole sanitaire pour la mise à disposition de la salle du Conseil municipal de la commune de Lamure-sur-Azergues

Le gouvernement, par le biais de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales et Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, autorise les communes disposant de salles adéquates à les mettre à disposition des salariés du BTP pour qu'ils puissent avoir accès à un espace de restauration en période de pandémie.

1. Procédure

Le chef d'entreprise devra envoyer un mail à la Mairie à l'adresse suivante : <mailto:mairie@lamuresurazergues.com> **48 heures avant** ladite période durant laquelle il souhaite bénéficier de l'accès à la salle. La période devra être définie et le chef d'entreprise devra **s'engager à respecter le protocole sanitaire**. La salle est mise à disposition de 11h à 14h, du lundi au vendredi. Un courriel lui sera renvoyé avec une attestation à **retourner signée**.

2. Protocole sanitaire

Ce protocole sanitaire est inspiré de l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) émis le 4 octobre 2020.

Il vous sera indiqué le sens d'entrée et de sortie à suivre scrupuleusement. A l'intérieur, une table sera mise à disposition des ouvriers sur laquelle deux groupes de 4 personnes pourront s'y retrouver avec un respect de 2 mètres de distanciation sociale. **Le port du masque reste obligatoire** pour tout déplacement dans les locaux et dès lors que les mesures de distanciation ne pourraient être strictement respectées.

Sur place, vous trouverez le matériel de désinfection nécessaire ; il vous faudra vous désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie de la salle. Des produits désinfectants seront aussi mis à votre disposition, notamment pour l'usage de point d'eau, des toilettes et pour tout objet ayant été sujet aux contacts corporels et susceptibles d'être contaminés.

Le lieu devra être respecté dans son ensemble, sans aucune dégradation de celui-ci.

Le Maire,

Marc DESPLACES

